

Le mot de Paul

Mais où sont donc les personnes handicapées à Santé Québec?

À titre de président de la Confédération, je me dois de dénoncer l'absence flagrante de personnes handicapées sur le conseil d'administration de Santé Québec. Cette situation est non seulement décevante, mais elle est également révélatrice d'un problème systémique plus vaste.

En fait, les personnes handicapées représentent une part significative de la population québécoise, et leur exclusion des instances décisionnelles en matière de santé est inacceptable.

L'inclusion de personnes handicapées dans les processus décisionnels est essentielle pour garantir que leurs besoins spécifiques soient pris en compte.

Leur absence au sein de ce conseil d'administration signifie que les politiques et les services de santé risquent de ne pas répondre adéquatement à leurs réalités.

Et cela renforce l'idée que les personnes handicapées sont invisibles aux yeux des décideurs, et ce manque de représentation contribue à leur marginalisation. De là, le slogan du premier Sommet national sur le handicap des 40 dernières années : IN/VISIBLE.



Il est impératif que le gouvernement rectifie cette situation en nommant des représentants issus de la communauté des personnes handicapées au sein du conseil d'administration de Santé Québec.

Cette démarche serait un pas significatif vers une véritable inclusion et une meilleure équité dans notre système de santé.

La COPHAN continuera de se battre pour cette cause essentielle, car il en va du respect des droits et de la dignité de toutes les personnes handicapées du Québec.

Paul Lupien est le président de la COPHAN.

LA RASSEMBLEUSE

La Rassembleuse vise à assurer la liaison avec ses membres et ses partenaires et à informer le public des enjeux, des avancées et des demandes afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les personnes intéressées à recevoir *la Rassembleuse*, ou à cesser de la recevoir, peuvent transmettre leur demande à [Laurie Rodamel](#).

Le président du Conseil d'administration :
Paul Lupien

Les membres :
François Bernier, Michel Gaudet, Sergeline Isidore, Lucie Nault,
Kristen Robillard et Dominique Salgado

La permanence de la COPHAN :
André Prévost, coordonnateur et conseiller stratégique
Mathieu Noël, chargé de projet
Laurie Rodamel, adjointe administrative
Stéphane Lacroix, conseiller aux communications

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la création de cette infolettre.

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la COPHAN, est la plus grande confédération multi-handicap de langue française en Amérique du Nord. Avec les quelque 50 organismes qui y sont affiliés, la COPHAN défend directement ou indirectement les droits de plus de 1 million de personnes en situation de handicap au Québec.

Prochaine parution : 17 juin 2024.

Cette version de la Rassembleuse est aussi [disponible sur le site de la COPHAN](#).



« Je ne suis pas différente de vous, je suis simplement différente d'une manière que vous ne comprenez pas encore. »

– **Temple Grandin** est une professeure américaine de zootechnie et a utilisé son expérience personnelle pour sensibiliser à l'autisme et promouvoir une meilleure compréhension de cette condition.



La COPHAN présente un avis sur les chiens d'assistance

Depuis plusieurs années, de nombreuses problématiques relatives aux chiens d'assistance ont été soulevées, il y a présentement un vide juridique sur le sujet. Pour remédier à cette situation, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ont mis sur pied en septembre 2023 un comité de travail interministériel portant sur la certification des chiens d'assistance.

Ce comité a pour mandat de proposer des solutions réalistes et applicables au Québec pour encadrer la certification des écoles ou des personnes qui forment des chiens d'assistance et de soutien émotionnel. Le rapport et les recommandations de ce comité seront déposés prochainement au ministre responsable des Services sociaux, M. Lionel Carmant.

Informée par Mme Josée Bélanger, la COPHAN a présenté un avis à ce sujet au comité de travail interministériel. Les recommandations de la COPHAN sont les suivantes :

La COPHAN propose la mise en place d'une législation provinciale pour les chiens guides et d'assistance. Cette législation viserait à établir des normes de formation et de certification, à prévenir l'usurpation de titre et à garantir la sécurité publique.

Créer une certification nationale où le chien et son bénéficiaire sont identifiés par un permis/dossard/foulard émis par la province (éviter la confusion pour les commerçants, le public et les transports comme en Colombie-Britannique).

La COPHAN propose également des mesures spécifiques, telles que l'éducation du public sur les droits des personnes handicapées et de leurs chiens, l'augmentation des amendes pour le refus d'accès et la création d'écoles de formation agréées.

Un projet de loi est attendu pour l'automne prochain sur le sujet. Restez à l'affut !

[Lisez notre communiqué de presse ici.](#)

LA RASSEMBLEUSE

Lettre d'opinion de Paul Lupien dans les COOPS de l'information

Décidément, Paul était partout récemment!

À l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le président de la Confédération, Paul Lupien, a publié une lettre d'opinion dans tous les quotidiens des COOPS de l'information et dans le Journal les Affaires.

Il en a profité pour parler des défis que doivent relever chaque jour les personnes handicapées, du gala des Prix Papillon qui aura lieu le 14 juin prochain et du Sommet sur le handicap qui se tiendra à Québec le 7 octobre prochain (voir autre texte).

AGA et Prix Papillon

C'est le 14 juin prochain qu'ont lieu L'assemblée générale annuelle, la réunion des partenaires impliqués sur le Guide d'accessibilité et le gala des Prix Papillon au Palais de congrès de Montréal.

Il est encore temps d'y participer! Contactez Laurie Rodamel.

4



Conférence de presse concernant la sensibilité chimique multiple

C'est le 3 juin dernier que la COPHAN, le CAPVISH et l'ASEQ-EHAQ ont organisé une conférence de presse couverte par LCN, TVA, le Journal de Québec et de Montréal, ainsi que Radio-Canada afin de déplorer l'inaction du gouvernement face à la sensibilité chimique multiple (SCM), poussant deux jeunes femmes de Québec à demander l'aide médicale à mourir.

Malgré la reconnaissance de cette condition ailleurs, le Québec n'offre aucun soutien, laissant 250 000 citoyens sans services appropriés. La COPHAN et ses membres demandent une formation spécialisée pour les professionnel·les, à des services de santé inclusifs, et à des logements adaptés pour améliorer la vie des personnes atteintes de SCM.

Lisez le communiqué de presse ici.

LA RASSEMBLEUSE



Invitation aux membres de la COPHAN à s'inscrire prioritairement au Sommet national sur le handicap

La COPHAN et ses partenaires ont décidé de mettre sur pied le 1er sommet des 40 dernières années sur le handicap qui, nous le savons, est très attendu.

Ce sera (enfin) l'occasion d'avoir une discussion avec l'ensemble de la société, la classe politique et les têtes dirigeantes, sur les difficultés auxquelles font face les personnes handicapées.

La Confédération invite en primeur ses membres à s'inscrire au Sommet au coût de 50 \$.

Le Pavillon Alphonse-Desjardins, où se déroulera l'événement, est pleinement accessible pour les personnes handicapées.

[Pour acheter votre billet, c'est ici.](#)

Pour voir le **[programme officiel du Sommet, c'est ici.](#)**

Réservez tôt! Les places sont limitées!



LA Rassembleuse

Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap de la COPHAN

La rédaction du Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap avance bien avec 16 fiches en cours de rédaction ou déjà rédigées sur 30. Les fiches avec les thèmes suivants n'ont pas été rédigées : approvisionnement, art et culture, communication orale et écrite, conception et prestation de programmes et de services, événementiel, immigration, loisirs, sports, tourisme et camps de jour, parcs et espaces verts, participation citoyenne, service à la clientèle, service de garde, transport aérien et ferroviaire, troubles neurodéveloppementaux, ainsi que violence et sécurité.

Si vous voulez que vous et votre organisme rédige une ou plusieurs fiches, veuillez contacter [Mathieu Noël](#).

Emploi et revenu

Commission d'enquête concernant les CIT

6

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) réclame du Gouvernement du Québec, la mise en place d'une commission d'enquête concernant l'allocation et l'utilisation des fonds dédiés aux Contrats d'intégration au travail (CIT). On rappelle que les CIT permettent de rembourser à l'employeur certains frais nécessaires pour l'intégration ou le maintien en emploi de personnes handicapées.

[Lisez notre communiqué de presse.](#)

Bienvenue à la COPHAN

L'association Handicap formation, éducation se joint à la COPHAN

L'association Handicap formation, éducation, regroupe un effectif de plus de 150 membres. Elle couvre les départements de Louga, Linguère et Kébémér, au Sénégal. L'objectif général de l'organisation consiste à faire reconnaître dans les pratiques le droit des personnes handicapées, toutes catégories confondues et quel que soit le degré du handicap.

La promotion de la personne handicapée passe par le biais d'une éducation de qualité intégrative, la formation pour l'emploi, la recherche d'action, ainsi que les activités socioculturelles et sanitaires.

[Visitez leur site Internet ici.](#)

Éducation

La COPHAN rencontre le ministre de l'Éducation



Une délégation de la COPHAN rencontrait aujourd'hui le ministre de l'Éducation Bernard Drainville et son conseiller politique Mathieu Toussaint-Lévesque. La COPHAN était représentée par Paul Lupien (INÉÉI-PSH), président, Sergeline Isidore (MBDE), administratrice, Lucie Nault (ReQIS), administratrice et André Prévost, (COPHAN), conseiller stratégique et coordonnateur.

Parmi les dossiers traités figurent

les grands dossiers de la confédération qui sont la remise des Prix papillon (gala du 14 juin 2024), la tenue du Sommet sur le handicap 2024 du 7 octobre prochain avec notamment une table ronde en éducation et le Guide sur l'accessibilité universelle qui est en cours d'élaboration.

Il y a plus d'un an la COPHAN exprimait au CSE sa déception de n'avoir pas réservé un siège pour un-e représentant-e d'un organisme en situation de handicap. Nous pensons que les personnes en situation de handicap sont bien placées pour enrichir les travaux du CSE et contribuer à éveiller les principaux acteurs du réseau scolaire québécois à leurs réalités. Ce sont là des compétences expérientielles que le Québec ne peut pas accepter de se passer. La réforme créant notamment l'INEÉ est une belle occasion pour assurer une réelle représentation de la confédération.

La COPHAN est consciente des limites entourant les ressources humaines et financières disponibles en éducation. D'inspiration de France, la COPHAN propose la mise en place d'un programme de certification des Écoles inclusives pour les personnes en situation de handicap. S'appuyant sur un référentiel de critères des écoles pourraient assez facilement se faire reconnaître un tel statut alors que d'autres devraient travailler à obtenir une telle

LA RASSEMBLEUSE

reconnaissance par le biais d'un programme d'amélioration continue. À titre d'exemple, des critères porteraient sur la disponibilité de plans d'intervention interdisciplinaire, la formation de l'équipe école sur le handicap, l'accès aux outils technologiques en fonction des besoins, l'accessibilité des installations, la connaissance des organismes communautaires selon leur expertise et les ressources mises à la disposition de l'école, etc.

La discussion a aussi permis de traiter d'activités à venir dans le cadre de la journée mondiale des langues des signes (23 septembre 2024), la reconnaissance éventuelle de la langue des signes par le Québec et son système d'éducation, ainsi que la relation école-parent qui cause parfois des problèmes, d'où l'importance de disposer de mécanismes locaux neutres pour aplanir de possibles divergences.

Un suivi sera effectué de cette rencontre fort constructive. La COPHAN remercie le ministre de son écoute et du bel accueil qui a été réservé à sa délégation. L'éducation est un déterminant très important des personnes en situation de handicap. Elle ouvre des portes et élargit leurs possibilités d'épanouissement.

